Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 029-212901672-20260420-2026_039-DE

Mairie de
Plogastel Saint Germain
Plogastell Sant Jermen

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'affichage : **Délibération : 2026-039**

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Plogastel Saint Germain, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. PLOUHINEC Lucien, Maire.

Nombre de membres :

En exercice :19

Présents : 19

Absents excusés : 3

Absents : 0

Procurations : 3

Votants : 19

Date de convocation du conseil municipal : 9 avril 2026

Présents : PLOUHINEC Lucien, BERRIVIN Annie, NICOLAS Patricia, RAMPILLON Charles, GRATIAUX Marc, RENAULT Michel, PLOUHINEC Jocelyne, PATRON Florent, BURELLER Hervé, STEPHAN Philippe, LAINE Ingrid, COVES Delphine, LE BRAS Christophe, TANGUY Stéphanie, FLOCHLAY Alexandra, GAUTIER Anne

Absents excusés : BILLAND Jean-Christophe (procuration à BERRIVIN Annie), MEURISSE Frédéric (procuration à RAMPILLON Charles), DONNART Maëlle (procuration à COVES Delphine)

Secrétaire : LAINE Ingrid

Objet : Désignation du référent sécurité routière

Le référent sécurité routière est le relais privilégié entre les services de l'État et les autres acteurs locaux et veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière de même qu'à sa prise en charge dans les différents champs de compétence de sa collectivité :

- Il mobilise l'ensemble des élus et les services de sa collectivité.
- Il est porteur d'une politique sécurité routière et doit identifier les problèmes de sécurité routière au sein de sa collectivité.
- Il coordonne l'élaboration d'une politique globale de sécurité routière, d'un programme d'actions correspondant. Il veille à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de ce programme d'actions. Il favorise la mise en place d'un Plan de Prévention du Risque Routier (PPRR) au sein des services de la collectivité.
- Il doit pouvoir s'appuyer sur des relais. Selon la taille des communes, ceux-ci peuvent être trouvés auprès des services techniques, de la police municipale, du service jeunesse, etc.
- Il contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de la politique départementale au titre de sa collectivité.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner un correspondant sécurité routière,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de nommer :
  - PLOUHINEC Lucien en tant que référent titulaire.
  - MEURISSE Frédéric en tant que référent suppléant.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Lucien PLOUHINEC

La secrétaire de séance
Ingrid LAINE